



Mission régionale d'autorité environnementale  
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 10 mars 2020

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe GRATADOUR
- Denise LECOCQ
- Valérie MOREL

Etait également présent : Pierre NOUALHAGUET

### **Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas**

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Vendin-le-Vieil (62)
- Révision du PLU de Le Nouvion-en-Thiérache (02)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

### **Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Révision du PLU de Chamouille (02)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, secteur est (62)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, secteur nord (62)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, secteur sud (62)

### **Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Projet d'aménagement d'un lotissement « secteur Lefebvre » à Beuvry (62)
- Parc éolien vallée de Boves à Rotangy (60)

### **Autres dossiers soumis à délibération**

**S**

#### Décisions d'avis tacites

Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour :

- le projet de parc éolien du Cornouillier 2 à Noyers-Saint-Martin et Thieux (60)
- le projet d'aménagement en extension de l'urbanisation de la ZAC Univers 2 à Chauny (02)
- la régularisation de l'activité de la société Pandrol à Raismes (59)
- la régularisation de l'activité de la société Magnetto Wheels à Tergnier (02)

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet d'entrepôt de 10 ha à Calais (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Philippe GRATADOUR, membre permanent de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au parc éolien de champ serpette à Fonches-Fonchette, Hattencourt, Punchy, Liancourt-Fosse (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

**Autres dossiers**

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE